



Probleme de communication avec le syndic

Par **Rosati**, le **04/04/2008** à **14:01**

Bonjour,

Je viens d'acquérir un appartement depuis le 8 Janvier dernier.
Il s'agit d'une petite copropriété (8 appartements).

Une réunion de copropriétaires est prévue Lundi prochain pour des travaux urgents :

- réfection partielle de l'escalier.

1) Est-il normal qu'une réunion de syndic ait lieu à 14 h 30 ?

Dans l'historique laissé par le précédent propriétaire les réunions sont toujours en début d'après-midi.

Comment procéder pour que ces reunions soient organisées le soir (19 - 20 h)

Faut-il écrire au syndic, doit-il y avoir une procedure particuliere, peut-on nous demander des honoraires supplémentaires, le syndic peut-il refuser cette demande ?

2) un seul devis nous est soumis, un ou plusieurs coproprietaire peuvent-ils mandater des entreprises (sous quelles conditions) ?

3) les copropriétaires peuvent-ils demander à constater les dégats à réparer, meme dans une partie privative ?

4) le mandat de ce syndic prend fin et se trouve donc reconductible à partir du 30 Septembre prochain.

Délai et modalités pour se passer de leur (mauvais) services ?

Avec mes remerciements